

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – un But – une Foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE



**DIRECTION DES PARCS NATIONAUX / DIRECTION DES AIRES MARINES
COMMUNAUTAIRES PROTEGEES**



Termes de Référence

**REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DU CONTEXTE ET DES BESOINS DE
FINANCEMENT DES AIRES PROTEGEES AU SENEGAL**

Avril 2026

SOMMAIRE

.....	1
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	4
3. ÉTENDUE DE LA MISSION.....	5
4. TACHES, LIVRABLES ET DÉLAIS	5
5. MÉTHODOLOGIE.....	6
6. DURÉE DE LA MISSION	6
7. PROFIL DU CONSULTANT / CABINET	7
Qualifications requises	7
Expériences	7
Compétences	7
8. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES	7
9. MODALITÉS DE SOUMISSION.....	7
10. SUPERVISION DE LA MISSION	7
11. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES	8
ANNEXES.....	9

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sénégal dispose d'un réseau riche et diversifié d'aires protégées terrestres et marines, incluant notamment le Parc national du Delta du Saloum, le Parc national du Niokolo-Koba et plusieurs Aires Marines Protégées (AMP). Ces écosystèmes jouent un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité, la régulation climatique, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés locales.

Cependant, la gestion efficace de ces aires protégées est confrontée à des contraintes structurelles, notamment :

- l'insuffisance et l'instabilité des financements,
- la fragmentation des mécanismes financiers,
- la faible valorisation des ressources naturelles et des potentialités écotouristiques ;
- la nécessité de renforcer la gouvernance, la coordination interinstitutionnelle et la durabilité financière du secteur,
- le déficit de formation des ressources humaines sur les mécanismes innovants de mobilisation de fonds (financements verts et bleus),
- un cadre institutionnel encore peu propice à la performance et à la productivité des gestionnaires d'aires protégées,
- des capacités variables en gestion financière au niveau des sites et,
- une pression croissante liée aux changements climatiques et aux activités humaines.

Le Sénégal a ratifié certains accords multilatéraux sur l'environnement notamment la Convention sur la diversité biologique et le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal l'accord de Paris, ... etc. Il devient donc crucial de mieux comprendre les besoins de financement et d'identifier des solutions innovantes et durables afin d'assurer une mise en œuvre effective desdits accords.

En outre, l'ensemble des acteurs de la biodiversité au Sénégal s'accordent sur la nécessité de disposer d'un instrument de financement durable de la biodiversité, complémentaire au soutien financier du Gouvernement du Sénégal au dispositif de gestion des aires protégées.

C'est dans ce cadre que la mise en place d'un Fonds Fiduciaire pour la Conservation de la Biodiversité (FFCB-SN), apparaît comme une solution privilégiée.

Les présents termes de référence concernent la première phase de l'étude de faisabilité destinée au diagnostic du contexte et des besoins des aires protégées au Sénégal. Cette première phase de l'étude de faisabilité en dehors des livrables détaillés ci-dessous dans les présents TDR implique également de :

- a. Lister les principaux instruments financiers existant au Sénégal et identifier leur intérêt potentiel sur les questions de biodiversité ;
- b. Identifier les sources et mécanismes potentiels de financement (publiques, privées, partenaires techniques et financiers, paiements pour services écosystémiques, compensation pertes et dommages, crédits carbone, etc.), les mécanismes existants et les nouveaux mécanismes et outils pouvant être explorés à l'avenir ;
- c. Sonder l'intérêt des partenaires techniques et financiers (coopérations bilatérales, coopération multilatérale, organisations régionales, ONG internationales) à contribuer financièrement à un fonds fiduciaire de conservation.

Le point a. sera pris en charge dans un rapport de BIOFIN en préparation tandis que les point b. et c. seront réalisés directement par Wetlands International.

L'étude de faisabilité complète comprend par ailleurs les 3 phases suivantes :

Phase 2 : Production d'une analyse institutionnelle et juridique d'un fonds fiduciaire de conservation au Sénégal

Phase 3 : Modélisation économique et financière

Phase 4 : Établissement du profil adapté pour le FFC et établissement d'un plan d'action pour son opérationnalisation

Ces trois phases seront réalisées par l'agence française de développement (AFD) après la phase de diagnostic couvertes par les présents TDRs.

Dans cette perspective, la présente étude vise à établir un diagnostic complet du financement des aires protégées au Sénégal, comme préalable à la mise en place d'un FFCB.

L'étude sera coordonnée par Wetlands International Afrique Côte Occidentale et Golfe de Guinée (WIACO) au profit du Ministère de l'environnement et de la transition écologique et supervisée par un comité de pilotage.

2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif général de cette étude est de **réaliser un diagnostic approfondi du contexte politique, institutionnel, juridique, financier et opérationnel des aires protégées au Sénégal** afin d'identifier les besoins de financement et les opportunités de mobilisation de ressources durables.

De façon spécifique, le consultant ou le cabinet devra :

- Analyser le cadre politique, juridique, institutionnel et financier de la gestion des aires protégées (budget annuel, mécanismes et circuits financiers entre le niveau central et les aires protégées, niveau de compétence de gestion financière des équipes de gestion des aires protégées sur le terrain, etc.) ;
- Examiner les engagements nationaux et internationaux du Sénégal en matière de biodiversité, notamment le développement du réseau d'Aires Protégées et de son financement ;
- Établir un état des lieux détaillé des aires protégées ;
- Estimer les besoins en coûts de gestion actuels et futurs de chacune des aires protégées identifiées dans la liste (en intégrant les besoins de ressources humaines pour assurer la surveillance). Il sera attendu de lister l'ensemble des aires protégées (parcs nationaux, AMP, réserves naturelles, etc) existantes au Sénégal et les caractériser en matière de superficie, nombre d'agents, mode de gouvernance, enjeu spécifique de biodiversité.
- Identifier les besoins de financement à court, moyen et long terme rapportés aux aires protégées
- Identifier et comparer l'intérêt des sources et mécanismes potentiels de financement (publiques, privées, partenaires techniques et financiers, paiements pour services écosystémiques, compensation pertes et dommages, crédits carbone, etc.), les mécanismes existants et les nouveaux mécanismes et outils pouvant être explorés à l'avenir ;

3. ÉTENDUE DE LA MISSION

L'étendue de la mission comprend une analyse du cadre juridique institutionnel et financier de la gestion des AP, un examen des engagements nationaux du Sénégal, un état des lieux et un diagnostic des AP débouchant sur l'identification des besoins financiers à court moyen et long terme.

La mission sera menée en étroite collaboration avec Wetlands International, la direction des parcs nationaux (DPN) et la direction des aires marines communautaires protégées (DAMCP) du ministère de l'environnement et de la transition écologique (METE) ; l'approche devra être conçue dans un souci de transparence et de participation des acteurs.

Wetlands International Afrique et le comité de pilotage doivent donner leur accord préalable sur tous les documents produits par le prestataire avant qu'ils ne puissent être diffusés.

Le présent processus doit aboutir à la série de documents finaux et approuvés ci-dessous :

- Une note d'orientation méthodologique détaillée (au démarrage) ;
- Un rapport provisoire du diagnostic ;
- Une base de données des aires protégées (format Excel ou équivalent) ;
- Un modèle d'estimation des coûts ;
- Un rapport final consolidé intégrant les commentaires ;
- Un présentation Power Point de restitution.

4. TACHES, LIVRABLES ET DÉLAIS

Tache 1 : Préparer un plan de travail

Dans le cadre de cette tâche, le contractant soumettra pour approbation un plan de travail qui décrit l'approche détaillée, les activités spécifiques à réaliser et les calendriers pour chacune des tâches suivantes. Ce plan sera élaboré en concertation avec WIACO et pourra être modifié au cours de la mise en œuvre d'un commun accord.

Livrable 1 : Une note d'orientation méthodologique

Délai : la note d'orientation méthodologique comprenant une proposition initiale de plan de travail, doit être soumise pour approbation dans les **six jours** suivant la signature du contrat avec le prestataire.

Tache 2 : Analyse du cadre institutionnel et financier

- État des lieux et analyse du cadre politique, juridique et institutionnel ;
- Analyse des circuits financiers (du niveau central au local) ;
- Évaluation des budgets publics alloués et des autres contributions financières (fonds de projets, fonds environnementaux, financements climatiques, etc.) ;
- Analyse des capacités de gestion financière au niveau des aires protégées ;
- Revue des politiques, stratégies et plans nationaux (ex. SPANB, SNAMPS,) ;
- Analyse des objectifs d'expansion et de gestion des aires protégées ;
- Évaluation des engagements financiers associés.

Livrable 2 : Un rapport final du diagnostic du cadre institutionnel et financier incluant le diagnostic des engagements nationaux

Délai : **03 semaines** après le démarrage

Tache 3 : Base de données des aires protégées

- Liste exhaustive des aires protégées (parcs nationaux, réserves, AMP, APAC etc.) ;
- Caractérisation : superficie, statut, gouvernance, ressources humaines, enjeux de biodiversité.

Livrable 3 : Une base de données des aires protégées (format Excel, fiche synoptique ou équivalent par aires protégées)

- Délai : **05 semaines** après le démarrage

Tache 4 : Estimation des coûts et besoins de financement

- Estimation des coûts opérationnels actuels par aire protégée ;
- Projection des coûts futurs (incluant les postes de commandement (PC) sur terre comme sur pilotis, les centres de ressources zonales, la surveillance et les ressources humaines) ;
- Identification des gaps de financement :
 - Court terme (1-3 ans),
 - Moyen terme (3-7 ans),
 - Long terme (7-15 ans).

Livrable 4 : Un rapport avec un modèle d'estimation des coûts, une estimation des coûts par aires protégées et au niveau central et une estimation globale

- Délai : **06 semaines** après le démarrage

Tache 5 : Production du rapport final consolidé de l'étude

Livrable 5 : Un apport final consolidé et une présentation Power Point

- Délai : **7-8 semaines** après le démarrage

5. MÉTHODOLOGIE

Le consultant devra proposer une méthodologie rigoureuse incluant sans être exhaustif :

- **Revue documentaire approfondie ;**
- **Entretiens semi-structurés** avec :
 - Autorités nationales,
 - Gestionnaires d'aires protégées et Communautés,
 - Partenaires techniques et financiers,
 - ONG et Associations ;
- **Enquêtes de terrain** (échantillon représentatif d'aires protégées) ;
- **Ateliers de validation ;**
- **Analyse comparative régionale et internationale** (benchmark).

Une approche participative et inclusive est fortement recommandée.

6. DURÉE DE LA MISSION

La durée totale pour cette mission est de **08 semaines** et la période de mise en œuvre est fixée Avril – Juin 2026. Un chronogramme détaillé est présenté en annexe 1 à titre indicatif.

7. PROFIL DU CONSULTANT / CABINET

Qualifications requises

- Master ou Doctorat en :
 - Économie de l'environnement,
 - Finance publique et analyse financière et budget,
 - Gestion des ressources naturelles,
 - Ou domaine connexe.

Expériences

- Minimum 10 ans d'expérience pertinente ;
- Expérience confirmée en :
 - Financement de la biodiversité,
 - Aires protégées,
 - Mécanismes financiers innovants ;
- Expérience en Afrique de l'Ouest (fortement souhaitée) ;
- Expérience avec des organisations internationales (atout).

Compétences

- Analyse financière et économique ;
- Maîtrise des outils de modélisation des coûts ;
- Excellentes capacités rédactionnelles (français, anglais souhaité) ;
- Capacité à conduire des consultations multi-acteurs.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES (voir grille d'évaluation en annexe 2)

- Compréhension des TdRs ;
- Qualité de la méthodologie proposée ;
- Expérience du consultant/cabinet ;
- Composition de l'équipe ;
- Chronogramme (voir annexe 1) ;
- Offre financière.

9. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les candidats devront soumettre à l'adresse suivante rfp@wetlands-africa.org :

- Une **offre technique** comprenant :
 - Compréhension de la mission,
 - Méthodologie,
 - Plan de travail,
 - CV des experts ;
- Une **offre financière détaillée** ;
- Des **références de missions similaires**.

Delai de Rigueur : 18 mai 2026 à 18 heures, GMT

10. SUPERVISION DE LA MISSION

L'étude sera supervisée par un Comité de pilotage (CP) national, présidé par l'unité de coordination du financement durable basé au Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération. Le comité de pilotage désignera en son sein une *task force* chargée de la gestion de l'étude au quotidien. Le CP sera composé par les représentants des parties prenantes essentielles suivantes :

- La Direction des Parcs nationaux
- La Direction des Aires marines communautaires protégées
- La Direction des Eaux forêts, chasses et conservation des sols
- Les ministères sectoriels concernés
- Les organisations de la société civile environnementale
- Représentants des bailleurs intéressés par une future capitalisation
- Représentants du secteur privé

Wetlands International Afrique Côte occidentale et Golfe de Guinée, sera l'interlocuteur direct du consultant retenu.

11. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Le consultant ou cabinet devra :

- Garantir la confidentialité des données ;
- Assurer une représentation équilibrée des parties prenantes ;
- Respecter les normes nationales et internationales.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CHRONOGRAMME INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE

Chronogramme Détaillé sur huit semaines

Activités	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
Réunion de cadrage								
Note méthodologique								
Revue documentaire								
Collecte de données (entretiens)								
Missions de terrain								
Cartographie des AP								
Analyse financière								
Estimation des coûts								
Rédaction rapport provisoire								
Atelier de validation								
Rapport final								
Restitution finale								

Phasage

Phase 1 : Démarrage (Semaine 1-2)	Réunion de lancement Validation de la méthodologie Plan de travail détaillé
Phase 2 : Collecte et Analyse (Semaine 2-5)	Revue documentaire Entretiens avec parties prenantes Missions terrain Cartographie des aires protégées
Phase 3 : Modélisation et Diagnostic (Semaine 3-5)	Analyse des coûts actuels Projection des besoins futurs Identification des gaps de financement
Phase 4 : Mécanismes de Financement (Semaine 4-6)	Analyse des mécanismes existants Identification des solutions innovantes Consultation des partenaires
Phase 5 : Validation et Finalisation (Semaine 7-8)	Rapport provisoire Atelier de validation Rapport final Restitution

ANNEXE 2 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES

FFC : Grille d'évaluation des offres (consultant / cabinet)

A. Évaluation technique (80 points)

Critères	Sous-critères	Note max	Note obtenue	Commentaires
1. Compréhension des TdR	Compréhension des objectifs et enjeux	10		
	Pertinence de l'analyse du contexte	5		
Sous-total		15		
2. Méthodologie proposée	Pertinence de l'approche méthodologique	15		
	Clarté des outils (collecte, analyse, modélisation)	10		
	Prise en compte de l'approche participative	5		
Sous-total		30		
3. Expérience du consultant/cabinet	Expériences similaires (financement biodiversité, AP)	10		
	Expérience en Afrique de l'Ouest	5		
	Références vérifiables	5		
Sous-total		20		
4. Équipe proposée	Qualifications des experts clés	5		
	Complémentarité de l'équipe	5		
	Disponibilité	5		
Sous-total		15		
TOTAL TECHNIQUE		80		

Seuil de qualification technique

- Score minimum requis : **60/80**
- Seules les offres techniquement qualifiées passent à l'évaluation financière

B. Évaluation financière (20 points)

Critères	Note max	Note obtenue	Commentaires
Cohérence du budget	10		
Rapport qualité/prix	10		
TOTAL FINANCIER	20		

Formule de notation financière : **Score financier = (Offre la moins chère / Offre du candidat) × 20**

Offre la moins chère : le montant le plus bas parmi toutes les offres reçues

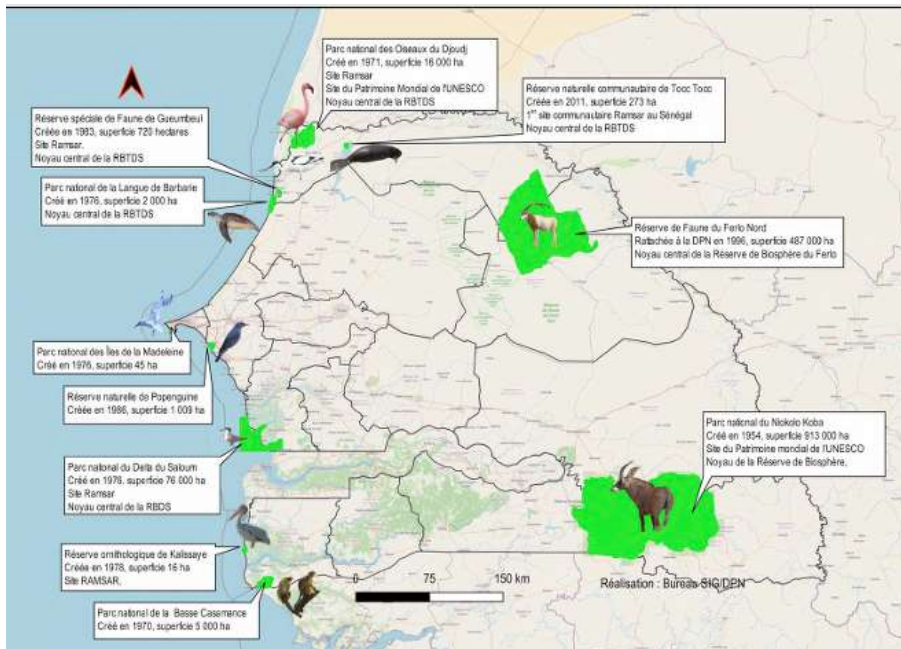
Offre du candidat : le montant proposé par le candidat évalué

20 : la note maximale attribuable

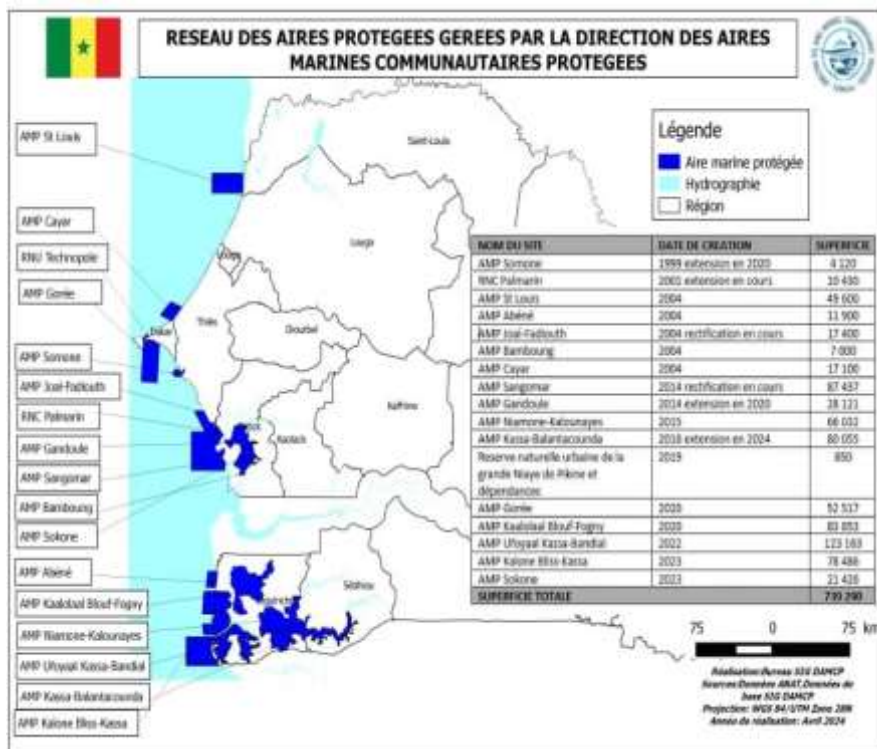
C. Score final : Candidat Score technique (80) + Score financier (20) : Score total = 100

ANNEXE 3 : DESCRIPTIF DU RÉSEAU DES AIRES PROTÉGÉES

Réseau sous tutelle de la DPN



Réseau sous tutelle de la DAMCP



Il faut noter que la DAMCP établit son modèle sur un processus de gouvernance paritaire via une cogestion entre l'Etat et les communautés locales. L'objectif principal à court et moyen terme de cette Direction est l'extension du réseau des AMP et la mise en place d'un cadre institutionnel de gestion de ces espaces en intégrant et en valorisant les initiatives communautaires afin de favoriser l'adhésion et la participation de tous les acteurs à la dynamique de conservation de la biodiversité. Un des principaux défis est donc de promouvoir

